



Rapport d'activités 2016

En résumé...

L'année 2016 a été une année de continuation et de consolidation des activités du CAES : permanences mensuelles avec la billetterie, commandes groupées Promoparcs, octroi de prêts solidaires, organisation de l'Arbre de Noël 2016 et des cadeaux associés. L'ensemble de ces activités a augmenté en volume par rapport à 2015.

Deux Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) se sont tenues sur le sujet de la modification des statuts. Les nouveaux statuts de l'association ont été adoptés le 13 décembre 2016 et mis à jour auprès de la Préfecture. Ils sont consultables sur le site du CAES.

La priorité pour l'année 2017 est d'accueillir de nouveaux membres afin de répartir l'activité du CAES (alléger la charge de la trésorière et du trésorier adjoint) et de la développer.

Permanences et billets Promoparcs

Les permanences se sont tenues tous les mois sauf le mois d'août, de janvier à décembre. Elles ont eu lieu sur la pause midi en salle du Conseil quand c'était possible, sinon dans une salle de l'école. En tout, 192 visiteurs se sont rendus aux permanences (Figure 1). Par rapport à 2015 (115 personnes), la fréquentation des permanences est en augmentation.

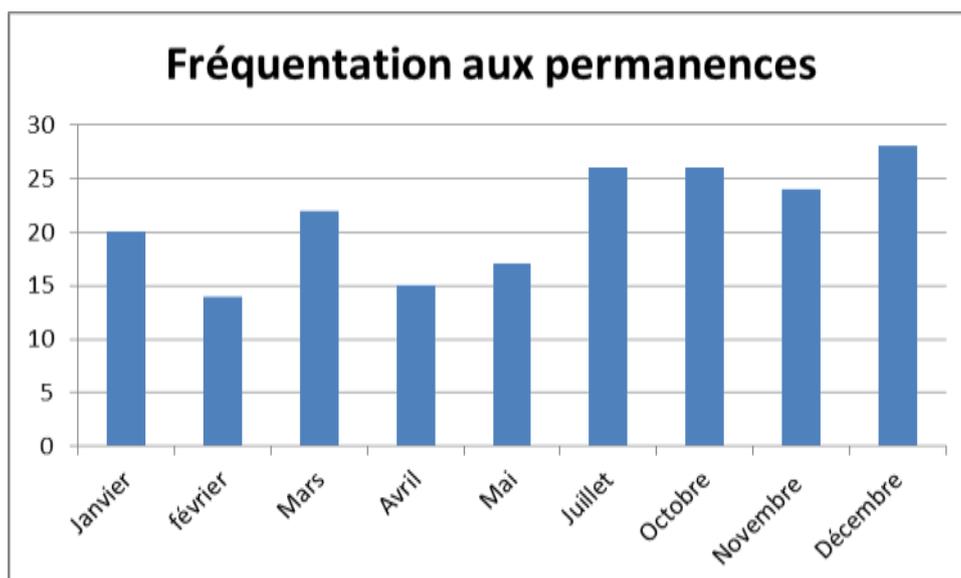


Figure 1 : Fréquentation des permanences en 2016 (nombres de personnes)

Les permanences sont le lieu de vente des billets de cinéma, des chèques-culture et de remise des billets Promoparcs, tous subventionnés à hauteur de 20 % au moins par le CAES. La répartition de ces ventes en 2016 apparaît dans la Figure 2. Les billets de cinéma représentent près des trois quarts des ventes (556 billets vendus, 405 l'an dernier), le premier distributeur étant UGC, suivi par Gaumont puis par MK2 (Figure 3), comme en 2015.

Les billets Promoparcs ont continué à rencontrer un grand succès avec 157 places vendues en 2016 (134 en 2015). Des commandes sont lancées très régulièrement. C'est Peggy qui organise cette activité en plus de son activité de trésorière : c'est lourd, et il n'est pas sûr qu'on continue si nous n'avons pas de renfort. Les chèques-culture ont eu beaucoup de succès car ils se sont très bien vendus : 145 chèques en 2016 contre 65 en 2015.

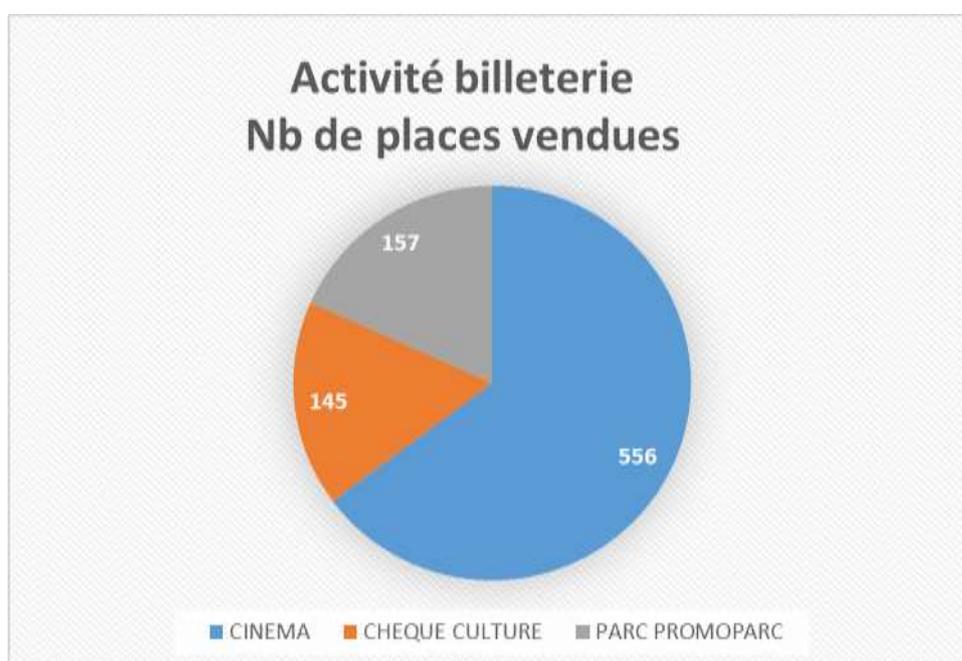


Figure 2 : Répartition de la billetterie

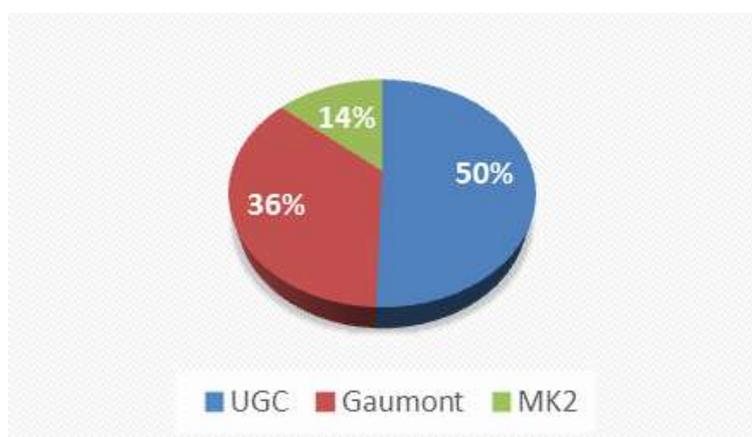


Figure 3 : Répartition des billets de cinéma sur les 3 distributeurs

Subvention Sports et Loisirs

Le CAES offre un forfait annuel de 40 euros sur présentation d'une facture d'adhésion à une activité de sport ou de loisir. En 2016, cette activité a bénéficié à 23 personnes, pour un montant total de 920 €. C'est beaucoup plus que 2015 (14 personnes).

Bilan de la répartition de la subvention versée par le CAES aux personnels en 2016

Le montant total de la subvention versée par le CAES sur l'activité Billetterie, Chèques-Culture et Sports et loisirs est de 2885 € (1968 € en 2015). La répartition de la subvention du CAES sur ces activités est donnée dans la Figure 4. Cette répartition est équilibrée, ce qui montre que les 4 activités sont toutes d'intérêt pour l'ensemble de la communauté de Chimie ParisTech.

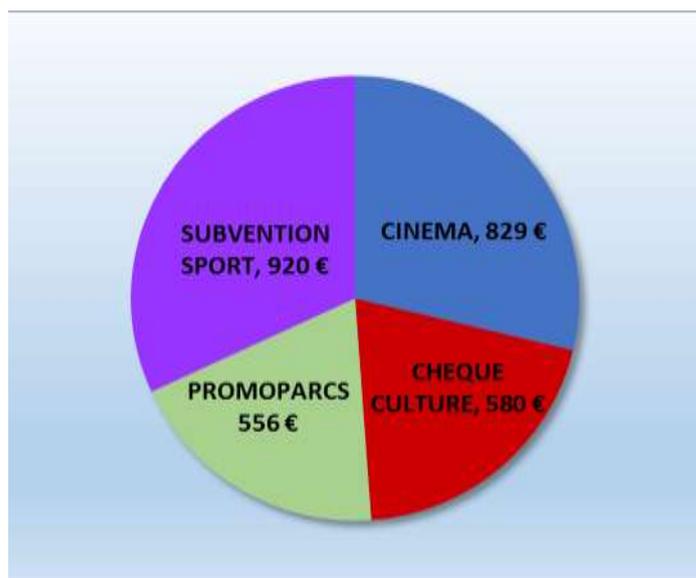


Figure 4 : Répartition de la subvention offerte par le CAES sur l'activité billetterie et forfait Sport

Prêt Solidaire

Le prêt Solidaire a vocation à fournir une aide ponctuelle en cas de difficulté matérielle passagère. C'est un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 2000 euros à rembourser sur une durée fixée par un accord mutuel entre le demandeur et le CAES, ne pouvant pas excéder 24 mois. C'est une activité clé pour le CAES qui y mobilise une part importante de sa trésorerie.

En 2016, 5 prêts solidaires ont été accordés. Tous les prêts en cours sont actuellement honorés, avec versement régulier des échéances.



Arbre de Noël et cadeaux aux enfants et personnels

La période de Noël donne lieu à deux activités : une distribution de cadeaux aux enfants du personnel et aux personnels, et l'organisation d'une après-midi festive à destination des enfants, l'Arbre de Noël. En 2016, la fête a eu lieu le mercredi 14 décembre 2016.

77 enfants ont bénéficié d'un cadeau, distribué par le père Noël lors du goûter ou ultérieurement. Les cadeaux sont choisis par les parents en août sur la base d'une liste établie avec le prestataire JouéClub.

66 enfants et 61 accompagnants ont participé à l'Arbre de Noël du mercredi 14 décembre. Le spectacle a été moins apprécié cette année : il s'agissait d'une clown et d'une maquilleuse (Ciboulette la Clownette). Nous avons appris qu'il fallait s'y prendre très tôt, dès janvier, pour réserver un bon spectacle pas trop cher... Le précédent de 2015 (magicien Marc Weber) qu'on a pu « réserver » en septembre était un coup de chance ! On en profite pour rappeler aux personnels qu'ils n'hésitent pas à nous transmettre adresses et contacts en matière de spectacles.

Les enfants ont pu se faire maquiller sur la scène puis dans le hall pendant le goûter et la distribution des cadeaux : le maquillage est très demandé par les petits ! La clownette réalisait des ballons à côté du stand maquillage. Notre étudiant photographe est arrivé tard (Gwenaëlle Hennequin l'a remplacé au début). Nous n'avons pas pris le temps, depuis, de récupérer et mettre à disposition les photos. Après le goûter et la distribution par le père Noël (P. Guezo), les enfants et plus grands ont pu danser avec la musique spécialement mixée pour nous par le club-mix de l'école. Nous remercions beaucoup les étudiants qui ont particulièrement participé cette année : par les photos et le club-mix, mais aussi par le montage et démontage de la scène (club théâtre... montage et démontage tard dans la soirée).

Enfin, le Sapin de Noël, commandé et décoré par nos soins, a été très admiré cette année : il a reçu des compliments.

L'organisation de l'Arbre de Noël aura coûté en tout 2990 € (3634 € en 2015), répartis entre les postes Spectacles, maquillage et ballons (900 €) et cadeaux (1606 €), décorations et goûter (484 €).



Les enfants ont été gâtés, mais les personnels n'ont pas été oubliés avec la distribution à tous d'un chèque-culture d'une valeur de 20 €, et de 2 chèques-culture pour les personnels des catégories B et C, pour un montant total de 2040 € (102 chèques). Une commande groupée de chocolats (non subventionnée) a été renouvelée en décembre.

Modifications statutaires

Suite à l'absence de quorum à la première AGE tenue le 16 juin 2016, une seconde AGE sans quorum s'est tenue le 13 décembre 2016, avec 18 membres du CAES présents et représentés. Les nouveaux statuts portent les modifications suivantes :

- Elargissement du périmètre des membres du CAES à tous les personnels présents plus d'un mi-temps à l'ENSCP avec un contrat d'au moins 6 mois (CNRS exclu pour l'activité de subvention),
- Suppression du Conseil d'administration du CAES (CA), suppression du quorum pour la tenue de l'AGO,
- Le Président de l'association est un membre du Bureau et n'est plus automatiquement le Directeur de l'ENSCP.

Après discussion, les nouveaux statuts ont été votés à l'unanimité.

Dorénavant, tous les personnels : doctorants, post-doctorants, employés par P6, P5 etc, sont inclus dans le CAES.

Pour conclure, l'augmentation de l'activité en volume est une bonne nouvelle et montre l'intérêt des personnels pour les activités proposées par le CAES. Beaucoup d'autres choses seraient possibles : organiser une sortie annuelle groupée, proposer d'autres types de chèques et billets, organiser des sessions de loisirs (sport, gastronomie, exposition...), se renseigner sur les chèques vacances et les possibilités de subvention pour les vacances. Mais : à 5 membres le Bureau n'a clairement pas assez de forces. Il faut donc penser à la suite et mobiliser à nouveau les personnels pour développer le CAES. L'élection des membres du Bureau en 2017, les anciens membres arrivant au bout de leurs 2 ans de mandat, est l'occasion de le faire : venez au CAES ! Chacun peut prendre en charge une action à la mesure de ses possibilités. C'est utile et c'est bien, donc ça rend heureux !